

# Fier de servir la justice



## DIRECTEUR DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

### ■ DIRIGER AU SERVICE DE LA LOI

Animés par le sens du service public, les directeurs de services pénitentiaires dirigent et coordonnent l'action de l'ensemble des équipes intervenant dans le secteur pénitentiaire. Chargés d'une mission de sécurité et d'ordre public, ils mettent en œuvre la politique définie pour la prise en charge des personnes faisant l'objet d'une mesure restrictive ou privative de liberté. Dirigeants d'un service pénitentiaire, ils en assurent la responsabilité tant en terme de sécurité que dans les domaines économique et financier. Ils coordonnent l'action de leurs équipes avec celles des partenaires extérieurs. Ils doivent réagir avec efficacité dans les situations de crise. Ils gèrent les ressources humaines et mènent le dialogue social, mais assurent aussi des fonctions de représentation de l'administration pénitentiaire.

### ■ METTRE SES QUALITÉS AU SERVICE DE LA JUSTICE

Le directeur des services pénitentiaires allie rigueur et goût de l'action au quotidien, sens de la mesure et autorité. Il possède une grande capacité de dialogue et de réels talents de négociateur qui s'appuient sur un sens aigu du contact et de l'écoute.

### ■ ÊTRE FONCTIONNAIRE

**Il existe deux concours pour devenir directeur des services pénitentiaires :**

- le concours externe ouvert aux titulaires d'un des diplômes exigés pour le premier concours d'entrée à l'ENA (Bac+3), âgés de 45 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours
- le concours interne réservé aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents d'organisations internationales justifiant de 4 ans de services publics.

## ■ ÊTRE FORMÉ À L'ÉNAP

Une fois admis au concours, les élèves directeurs suivent une formation rémunérée de deux ans alternant cours à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP) située à Agen et stages pratiques. La 1<sup>re</sup> année est axée sur le management, la gestion des ressources humaines, la maîtrise du cadre juridique et institutionnel ainsi que des outils de gestion économique et technique. La 2<sup>de</sup> année, le directeur stagiaire est affecté dans un établissement pénitentiaire. Des stages courts permettent de découvrir les partenaires institutionnels : tribunaux, police, gendarmerie, hôpital, préfecture.

Ils sont titularisés après évaluation de leur stage et soutenance d'un mémoire devant un jury présidé par le directeur de l'administration pénitentiaire.

## ■ ÉVOLUER DANS SA CARRIÈRE

Les directeurs des services pénitentiaires (DSP) sont des fonctionnaires de catégorie A. Après un début de carrière comme cadre de l'équipe dirigeante d'un établissement, les parcours se diversifient : directeur d'un établissement mais aussi d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, cadre dirigeant en direction interrégionale, à l'ÉNAP ou à la direction centrale de l'administration pénitentiaire. Ils peuvent accéder aux statuts de directeur interrégional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires.



▶ En savoir plus sur  
[www.metiers.justice.gouv.fr](http://www.metiers.justice.gouv.fr)

